

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0779**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne - Lots n° 1, 2, 4 et 12 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

Commission permanente du 7 mars 2016**Décision n° CP-2016-0779**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua à Villeurbanne - Lots n° 1, 2, 4 et 12 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le projet dit Axel'One Campus, est destiné à accueillir des projets d'expérimentation à petite échelle (échelle laboratoire), en amont des phases préindustrielles. Situé sur le campus Lyon Tech La Doua, il se concrétise par la construction d'un bâtiment d'une surface de 2 000 mètres carrés environ. Ce projet a été identifié par ailleurs dans les projets lyonnais Lyon Cité Campus, adressés en réponse au plan campus national.

La mise en application du projet Lyon Cité Campus a fait l'objet d'une convention de site, qui a été signée le 29 mars 2012 entre l'État, la Région Rhône Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université Lyon.

En accord avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1), l'Université de Lyon (PRES), le Rectorat de Lyon, la Région Rhône Alpes, le Département du Rhône et l'association Axel'One, il a été proposé que la Communauté urbaine, devenue Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2015, assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de ce bâtiment dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'État. Une fois réalisé, le bâtiment sera remis à l'État qui l'affectera à l'UCBL1, cette dernière en confiant ensuite l'exploitation à l'association Axel'One, par une convention d'occupation temporaire d'une durée de 6 ans.

Il s'agit concrètement de la création d'une plateforme de recherche dans le domaine de la chimie propre, partagée entre les secteurs académique (universitaires et chercheurs) et industriel, constituée d'un pôle de gouvernance (90 mètres carrés de surfaces utiles environ), de 48 kits modulaires destinés à accueillir les divers programmes de recherche sur des durées variables (720 mètres carrés de surfaces utiles environ) et d'espaces communs à vocation technique et logistique (655 mètres carrés de surfaces utiles).

Par délibération du Conseil n° 2012-3395 du 10 décembre 2012, la Communauté urbaine a approuvé le programme technique détaillé (PTD) de construction de cette plateforme d'innovation collaborative Axel'One Campus et le coût d'opération toutes dépenses confondues y afférents d'un montant total de 5 750 000 €.

L'opération est composée de 15 lots :

- lot n° 1 : terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) - fondations spéciales - gros œuvre,
- lot n° 2 : charpente métallique,
- lot n° 3 : étanchéité,
- lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires,

- lot n° 5 : métallerie - serrurerie,
- lot n° 6 : cloisons - doublages - faux plafonds,
- lot n° 7 : menuiserie intérieure,
- lot n° 8 : carrelage - faïences,
- lot n° 9 : sols souples,
- lot n° 10 : peinture,
- lot n° 11 : ascenseur,
- lot n° 12 : courants forts - courants faibles,
- lot n° 13 : CVC - plomberie,
- lot n° 14 : espaces verts,
- lot n° 15 : fluides spéciaux.

Le présent dossier vise les marchés de travaux concernant le lot n° 1 : terrassements - VRD - fondations spéciales - gros oeuvre, le lot n° 2 : charpente métallique, le lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires et le lot n° 12 : courants forts - courants faibles.

Ces marchés ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics.

Les marchés concernant le lot n° 1 : terrassements - VRD - fondations spéciales - gros oeuvre, le lot n° 2 : charpente métallique, le lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires et le lot n° 12 : courants forts - courants faibles intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 18 janvier 2016, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	terrassements - VRD - fondations spéciales - gros oeuvre	Valentin SA	598 608,64	718 330,68
2	charpente métallique	Perraud & Associates	308 580	370 296
4	menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires	Projisol	560 248	672 297,60
12	courants forts - courants faibles	SPIE	395 000	474 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : terrassements - VRD - fondations spéciales - gros oeuvre ; entreprise VALENTIN SA pour un montant de 598 608,64 € HT, soit 718 330,68 € TTC,

- Lot n° 2 : charpente métallique ; entreprise PERRAUD & ASSOCIES pour un montant de 308 580 € HT, soit 370 296 € TTC,

- Lot n° 4 : menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires ; entreprise PROJISOL pour un montant de 560 248 € HT, soit 672 297,60 € TTC,

- Lot n° 12 : courants forts - courants faibles ; entreprise SPIE pour un montant de 395 000 €HT, soit 474 000 €TTC,

2° - La dépense totale sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° OP03O2816.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.